

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

5, Avenue Foch – BP 70721 – 57012 METZ CEDEX 1 – Téléphone 03 87 75 94 70 – Télécopie 03 87 75 94 79

E-mail : contact@cfb-avocats.com

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

Metz, le 19 décembre 2016

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES PROCEDURE PARTAGE JUDICIAIRE

Ouverture de dossier 275,00 €

PROCEDURE DESIGNATION D'UN NOTAIRE

Etude du dossier, rédaction de la requête	412,50 €	
Honoraires de vacation	412,50 €	
Eventuellement certificat de non appel	<u>PM</u>	
Sous-total		825,00 €

PROCEDURE DEVANT LE NOTAIRE

Assistance aux 1ers débats (3 heures)	825,00 €	
Préparation et rédaction du compte-rendu	412,50 €	
Honoraires de vacation	<u>137,50 €</u>	
Sous-total		1 375,00 €

DILIGENCES ET POURPARLERS AMIABLES 550,00 €

Assistance aux 2èmes débats (2 heures)	550,00 €	
Préparation et rédaction du compte-rendu	412,50 €	
Honoraires de vacation	<u>137,50 €</u>	
Sous-total		<u>1 100,00 €</u>

TOTAL HT 4 125,00 €

(TVA EN SUS)

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention: UV 2017 : 275,00 €

✎ Procédure (Eventuelles conclusions ½ à 2 UV, Certificat de non appel , etc ...)

✎ Honoraires de service rendu ou de résultat

✎ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)

✎ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.

✎ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires